

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2009)  
**Heft:** [2]: Brigade infanterie 2

**Artikel:** La létalité réduite doit être revisitée  
**Autor:** Humair, David / Frey, Stefanie  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-348918>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Même au cours d'un exercice, un ou deux blessés peuvent paralyser l'action d'une section.

## Conduite

### La létalité réduite doit être revisitée

**Dr. David Humair, Dr. Stefanie Frey**

Armasuisse W+T, Harthoorn & Frey Consulting GmbH

Le concept de la non-létalité n'est pas nouveau et les discussions autour de ce thème vont bon train depuis plus de 15 ans. Malheureusement, nous n'avons pas avancé d'un pas durant cette même période. La discussion reste centrée encore et toujours sur le même thème, à savoir la mauvaise compréhension du terme « non létal », qui attire de plus en plus d'acteurs insistant sur les aspects moraux et éthiques des armes non létales, ainsi que des organisations de défense des droits de l'Homme parlant de la létalité de ces moyens. Nous tournons en rond et oublions pourquoi ces armes non létales ont été introduites et ce que nous avons à gagner de les avoir dans notre panoplie de moyens à disposition.

Nos policiers et nos soldats ont besoin de nouvelles options pour remplir leurs missions, dans un environnement de plus en plus volatile. Ils doivent aujourd'hui faire face à des menaces nouvelles nécessitant une réponse nouvelle et différente. Le combat urbain, les manifestations violentes, la piraterie, les prises d'otages et le terrorisme international sont de plus en plus courants. De plus, les adversaires de notre police et de nos forces armées n'ont pas seulement des équipements et des armes plus létales que ce qui avait été prévu, mais ils utilisent aussi les médias et l'opinion publique comme instruments à leur disposition. Face à ces nouveaux problèmes, nos forces de sécurité doivent avoir accès à des outils appropriés pour restaurer le calme et la paix dans un environnement où la violence ne peut pas toujours être appliquée de manière directe.

Dans cette discussion sans fin sur les armes non létales, l'argument fréquemment avancé est celui de la non létalité mis en relation avec la proportionnalité et finalement, l'usage de la force. En résumé, il est attendu que les réactions des forces de sécurité soient proportionnelles aux actions de la partie adverse. Le problème est que les armes non létales, supposées pouvoir mener à une désescalade des tensions par une application mesurée et maîtrisée de la force, sont parfois létales. Cet état de fait donne alors des arguments aux opposants des armes non

létales, qui prétendent que nous donnons davantage de moyens à nos forces de sécurité d'utiliser la force de manière plus pernicieuse.

Aux premières heures de la discussion sur les armes non létales, l'idée était très tentante et prometteuse. L'introduction de canons à infrasons, de micro-ondes à grande puissance, de filets, de glues, de lasers, de mousses et de grenades étourdissantes semblait être les solutions à la nécessité de réactions proportionnelles. Au début, notre fantaisie était sans limite et produisait des idées et des concepts pour toute une panoplie de gadgets futuristes. Ceux-ci ont alors été soumis à toute une batterie de tests dans le but d'évaluer leur efficacité et leurs effets sur l'être humain (à quel point sont-ils létaux, quel type de blessure peuvent-ils produire, etc). L'OTAN a organisé plusieurs groupes de travail pour déterminer « la létalité des moyens non létaux. » Le débat s'est perdu dans la question d'une définition intrinsèque de ce qu'étaient en fait les armes non létales. En raison d'outils de communication et de politiques mal appropriés, à tous les niveaux, force est de constater que les progrès sont minces. Car en définitive, chacun a eu peur de produire des systèmes coûteux, peu efficaces et pouvant être perçus comme outils de torture...

### Problème

Si les « armes non létales » (NLW) peuvent être létales, ont-elles un sens ? Le terme n'induit-il pas en erreur ? Dans un fait divers, ce qui est important n'est plus vraiment que quelqu'un ait été tué par la police ou les forces armées, mais plutôt le fait que cette personne ait été tuée par une arme non létale. Pour une question de mots, nous perdons du temps précieux et des options aujourd'hui nécessaires sur le terrain.

La communauté NLW communique mal. La société civile craint l'ouverture d'une nouvelle boîte de Pandore vers l'abus de la force. Ainsi, un rapport de 2008 fait état de

1 Amnesty International, «Less than lethal»? The use of stun weapons in US law enforcement, 2008, p.27.



334 morts liées au TASER.<sup>1</sup> Pire, ces armes non létales peuvent être utilisées comme moyens de torture lors d'interrogatoires.

Or en marge de ce débat, on oublie que ces moyens sont beaucoup moins mortels que n'importe quel armement conventionnel, à l'exemple d'un pistolet. Statistiquement, le taux de létalité d'une munition tirée par un fusil est d'à peu près 25%,<sup>2</sup> c'est-à-dire nettement plus que toutes armes non létales.

Ce qui doit être finalement réalisé et accepté est que l'ensemble des moyens non létaux, allant du TASER aux sprays OC et CS, aux projectiles cinétiques, puis aux moyens de technologie plus perfectionnée, tels que le système d'interdiction de zone (*Area Denial System ADS*, actuellement déployé en Irak), les moyens acoustiques à longue portée (actuellement utilisés au large des côtes somaliennes), ou les lasers tactiques avancés (bientôt à l'engagement), sont nettement moins dangereux que l'ensemble des armes conventionnelles actuellement en service. Ne serait-il pas plus judicieux de mettre en œuvre un système d'interdiction de zone contre une foule hostile, au risque de créer quelques brûlures, plutôt que d'engager des armes à feu qui tueront à coup sûr? Les soldats servant actuellement sur les différents théâtres d'opérations doivent souvent faire face à des engins explosifs improvisés ou à des tireurs de précision avec des armes lourdes, contre lesquels il n'y pas de protection efficace sans l'utilisation proactive d'outils à létalité réduite.

Nous demandons à nos forces armées et à nos polices de nous protéger, de gérer les conflits, ainsi que de créer une paix et une stabilité durables, mais nous rechignons à leur donner les moyens appropriés pour accomplir ces tâches.

On parle aujourd'hui avant tout de proportionnalité. Mais la question centrale ne devrait-elle pas plutôt être celle de savoir si nos forces de sécurité sont adéquatement équipées pour faire face aux menaces actuelles? Nous avons urgemment besoin d'une évaluation détaillée de l'arsenal de l'adversaire, qui nous permettra d'équiper et d'entraîner nos forces de manière proportionnée, avec les moyens les plus efficaces. Comment faire?

## Solution

Tout d'abord, cessons cette discussion sans fin sur la terminologie et entendons-nous sur un qualificatif sans ambiguïté, à savoir celui de « moyens de neutralisation momentanée » (MNM). Acceptons simplement que les moyens de neutralisation momentanée peuvent, dans certaines circonstances, avoir des conséquences graves, voire mortelles. Admettons également que l'ensemble des moyens de neutralisation momentanée sont dans tous les cas moins létaux que des armes conventionnelles.

Deuxièmement, nous devons nous poser de nombreuses questions importantes :

1. A quoi l'environnement international ressemblera-t-il dans le futur (20 à 30 ans) et qu'est-ce qui aura changé par rapport à l'environnement actuel? De

<sup>2</sup> Voir par exemple : R. Coupland. *Mortality associated with use of weapons in armed conflicts, wartime atrocities, and civilian mass shootings: literature review*, BMJ 319, 1999, p. 407-410.

cette analyse, nous pourrions déduire les moyens de neutralisation momentanée qui seront utiles pour faire face efficacement aux menaces futures.

2. Qui utilisera ces moyens? La réponse est simple: ceux-ci seront développés pour les forces de police et les forces armées.
3. Où et quand les moyens de neutralisation momentanée devraient-ils être utilisés? Nous devons établir non seulement les circonstances et les théâtres d'opérations dans lesquels les moyens de neutralisation momentanée seront engagés, mais aussi la façon avec laquelle ils compléteront l'arsenal conventionnel.
4. Quels types de moyens de neutralisation momentanée doivent être utilisés et pour quels scénarios?

Une fois que l'environnement aura été défini, que les utilisateurs seront reconnus et que les moyens auront été déterminés, nous devons intégrer le tout dans nos structures actuelles. Les moyens de neutralisation momentanée doivent faire partie de l'instruction de nos policiers et de nos soldats. Ils doivent prendre place dans un cadre stratégique menant à diverses nouvelles tactiques. La familiarisation avec ces nouveaux moyens est fondamentale.

Lorsqu'un soldat saisit son fusil et tire, il sait à quoi s'attendre. Ceci n'est pas encore le cas avec les moyens de neutralisation momentanée. Il va falloir de grands efforts d'instruction et d'entraînement pour que les soldats prennent confiance en ces nouveaux moyens, sachent les utiliser au mieux et les acceptent comme nouveaux moyens d'atteindre leur but tactique.

De plus, nous devons échanger des informations et harmoniser nos activités dans le domaine des moyens de neutralisation momentanée en incluant l'ensemble des partenaires, allant des forces de l'ordre aux forces armées. Une augmentation de la coopération en termes de R&D, de production, de mise en œuvre, d'évaluations et de tactiques mènera à une plus grande innovation, liée aussi à la compétition, dans le développement technologique des moyens de neutralisation momentanée. Ceci autant au plan national qu'international.

Mais le plus important est que nous devons développer, au plus haut niveau de nos gouvernements, un véritable concept de communication pour les moyens de neutralisation momentanée. Ce concept doit prendre en compte, d'une part, l'importance des mots choisis et, d'autre part, le fait que lorsque nous avons affaire aux concepts de mortalité, d'utilisation de la force et de proportionnalité, la charge émotionnelle est déterminante.

D.H. & S.F.